

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **28 février 2023**

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU

Présent par procuration : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

6 – Clause pénale pour manquement au règlement pour le bois d'affouage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des manquements de certains affouagistes au règlement du bois d'affouage ont été constatés dans la forêt. Suite à ces constats, il propose d'inclure dans le règlement une clause spécifiant que tout affouagiste ne respectant le règlement sera définitivement exclu des futures répartitions de bois d'affouage de la forêt communale et se verra sanctionné d'un PV établi par le garde forestier de l'ONF en fonction du manquement constaté.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide d'accepter d'inclure dans le règlement une clause spécifiant que tout affouagiste ne respectant le règlement sera définitivement exclu des futures répartitions de bois d'affouage de la forêt communale et se verra sanctionné d'un PV établi par le garde forestier de l'ONF en fonction du manquement constaté. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 février 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

